

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Rapport annuel 2015 des représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la Société du Canal de Provence

**Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction du contrôle de gestion
11459**

PRESENTATION

**Rapport annuel des Représentants
du Conseil Départemental Administrateurs de la
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
Année 2015**

L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) dispose qu'en matière d'administration et de contrôle des sociétés d'économie mixte locales :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Le présent rapport comprend les pièces suivantes :

- Rapport d'Activité sur l'exercice 2015
- Les comptes et bilans 2015 de la SCP
- Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 27 avril, 25 juin, 15 octobre et 3 décembre 2015 et de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2016

Les Représentants du Conseil Départemental
Administrateurs de la SOCIETE DU CANAL
DE PROVENCE

Les représentants du Conseil Départemental au sein des instances de la Société du Canal de Provence au 31 décembre 2015 étaient :

Conseil d'Administration :

Monsieur Jean-Claude FERAUD - Vice-Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Marc PERRIN – Administrateur.

PROPOSITION

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du Rapport annuel des Mandataires du Conseil Départemental Administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2015.

Le présent rapport est rattaché à la délégation administration générale.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL